

VENTE	MODALITES (% , forfait, tranches)
Appartement	
Maison	
Local commercial	De 1 à 100 000 € 7 % TTC*
Fonds de commerce	De 100 001 à 500 000 € 6 % TTC*
Garage, parking et cave	Supérieur à 500 000 € 5 % TTC*
Lots de lotissement	
Terrain	
Ventes en l'état futur d'achèvement	5 % HT*

\* Du prix de vente TTC, à la charge du vendeur

LOCATION	HONORAIRES TTC <sup>1</sup>
<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)</b>	
-Entremise et négociation	60.00 € (A la charge exclusive du bailleur)
-Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail <sup>2</sup>	-Loyer de 0 à 500 € : 12.00 % <sup>3</sup> -Loyer de 501 à 1000 € : 10.20 % <sup>3</sup> -Loyer à partir de 1001 € : 8.40 % <sup>3</sup> (Partagé entre bailleur et locataire)
-Etat des lieux <sup>2*</sup>	-Loyer de 0 à 500 € : 4.80 % <sup>3</sup> -Loyer de 501 à 1000 € : 4.20 % <sup>3</sup> -Loyer à partir de 1001 € : 3.60 % <sup>3</sup> (Partagé entre bailleur et locataire)
-Inventaire (locations meublés)	3.00 €/m <sup>2</sup> habitables (A la charge exclusive du bailleur)
-Rédaction de bail	180.00 €
-Rédaction d'avenant	90.00 €
<b>Locaux à usage professionnels et commercial</b>	
-Mise en location (commercialisation, visites, recherche locataire, constitution du dossier, rédaction d'actes et état des lieux) <sup>5</sup>	-Loyer de 0 à 500 € : 27.60 % <sup>4</sup> -Loyer de 501 à 1000 € : 22.80 % <sup>4</sup> -Loyer à partir de 1001 € : 18.00 % <sup>4</sup> (A charge du locataire)
<b>Dans le cas où il n'y a pas de mise en location :</b>	
-Rédaction d'état des lieux	-Loyer de 0 à 500 € : 4.80 % <sup>4</sup> -Loyer de 501 à 1000 € : 4.20 % <sup>4</sup> -Loyer à partir de 1001 € : 3.60 % <sup>4</sup> (A charge du locataire)
-Rédaction de bail professionnel	8.40 % <sup>4</sup> (plafonné à 900 € HT)
-Rédaction de bail commercial	12.00 % <sup>4</sup> (plafonné à 1 900 € HT)
<b>Autres locaux (garage, parking, cave) : mise en location et état des lieux</b>	9.60 % <sup>3</sup> (Partagé entre bailleur et locataire)

<sup>1</sup> TVA au taux en vigueur de 20.00 %.

<sup>2</sup> Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur et doit être inférieur ou égal à **8.00 € TTC/m<sup>2</sup> habitables en zone non tendue et à 10.00 € TTC/m<sup>2</sup> habitables en zone tendue** (Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014).

<sup>2\*</sup> Le montant des honoraires payés par le locataire pour cette prestation ne peut excéder celui payé par le bailleur et doit être inférieur ou égal à **3.00 € TTC/m<sup>2</sup> habitables** (Décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014).

<sup>3</sup> Calculé sur le loyer annuel hors charges de la 1<sup>ère</sup> année.

<sup>4</sup> Calculé sur le loyer annuel hors charges et Hors Taxes de la 1<sup>ère</sup> année.

<sup>5</sup> Ces honoraires sont à la charge du locataire sauf convention particulière. Ce barème inclus la rédaction d'un bail commercial. Dans le cas d'un bail professionnel une **décote de 3.00 % HT** sera appliquée.

## AMG IMMOBILIER

7, place Georges Hermann  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
04 50 25 64 51  
info@amgimmo.com

SARL au capital de 8 000 €

N° SIREN : 447723792 RCS ANNECY

Carte Professionnelle T 1138/74

délivrée par la préfecture de la Haute

Savoie, Garantie Transaction de

120 000 € par GALIAN 89, rue Boetie

à PARIS

MAJ mars 2017